

COMMUNIQUE DE PRESSE - 21 novembre 2012

Etude 'La générosité des Français 2012 : 17^{ème} édition'

Fidèle à son rendez-vous, le réseau associatif d'experts Recherches & Solidarités présente, avec la même rigueur, la même indépendance et la même transparence, les résultats de son observation détaillée d'une générosité qui ne progresse pas.

PRINCIPAUX REPERES DE LA GENEROSITE EN FRANCE AUJOURD'HUI

- Le montant annuel des dons en France est estimé à 3,8 milliards d'euros.
- Un Français sur deux donne de l'argent aux associations – **Moins d'un sur 4 d'une manière régulière.**
- En 2011, les dons ont augmenté d'environ 8% (selon notre panel, comme selon les résultats de Bercy).
- **Mais le nombre des donateurs ne progresse plus depuis maintenant quatre ans.**
- La proportion des petites et moyennes associations en difficulté de collecte **augmente dangereusement.**

Côté donateurs, les conditions sont réunies pour un nouvel élan de générosité. Les perspectives 2012 le montrent. Même si certains, surtout parmi les petits donateurs, vont devoir faire des choix en raison des difficultés qu'eux-mêmes ou leurs proches rencontrent, nombreux sont les donateurs prêts à donner plus, dès lors qu'ils en ont les moyens (23% parmi ceux qui donnent plus de 1000 euros par an).

BONNE VOLONTE DU DONATEUR, MAIS PAS DE PASSAGE A L'ACTE

Le donateur a bien conscience de la perche qui lui est tendue par l'incitation fiscale mais il ne la saisit pas car il connaît mal un dispositif complexe que nombre d'entre eux trouvent injuste. **Quand l'Etat accorde un euro de plus, sous forme de réduction d'impôt, le donateur se contente de le répercuter dans ses dons, sans ajouter son propre effort.** Et pourtant, près de 40% d'entre eux affirment que la réduction d'impôt peut leur permettre de donner plus.

L'ECHEC D'UN DISPOSITIF « PERDANT-PERDANT »

Manque de solidarité entre associations, désintérêt des pouvoirs publics, désinvolture coupable des parlementaires, mutisme de la Cour des Comptes : tous les ingrédients sont réunis pour que l'on soit parvenu à un résultat strictement « perdant – perdant ».

En 2011, en dépit d'un manque à gagner d'un milliard et demi d'euros, consenti par l'Etat, les associations sont passées à côté d'une collecte qui aurait pu être supérieure de 800 millions d'euros.

Une loi préparée au printemps 2003 et votée à l'unanimité a été trahie par une poignée de parlementaires dès le mois de décembre suivant. Réinstaurant une générosité à deux vitesses dénoncée par tous, elle a rendu hermétique et non incitatif un système dans lequel seul l'Etat a mis de sa poche quand le donateur est resté inerte : **depuis 10 ans, 80% de l'augmentation de collecte relève des réductions d'impôts.**

Le bon sens commande que l'on mette fin à ce grave déséquilibre entre ce qu'apporte un Etat exsangue et ce que peuvent apporter les donateurs qui en ont les moyens et qui montrent leur bonne volonté.

Comment justifier une priorité donnée aux repas pour les personnes en difficulté, par rapport à l'éducation ou encore par rapport à la recherche médicale ? Connaît-on en France la signification du terme « prévention » ? Le retour à la logique de justice de la loi consensuelle de 2003 est urgent : **un seul taux de réduction de 66%, quelle que soit la cause.**

Avec un seul taux, quelle que soit la cause, la communication deviendrait plus aisée, et l'Etat aurait d'ailleurs tout intérêt à porter le message aux côtés des associations. A moins qu'il préfère les remplacer peu à peu et faire à leur place, infiniment moins bien pour infiniment plus cher...

IL EST TEMPS !

L'usage abusif depuis plusieurs mois, de l'expression « niche fiscale » pour les réductions d'impôt liées aux dons est vécu comme une menace par les associations et les fondations. Les risques de remise en cause les préoccupent très fortement. Autant jouer la transparence et afficher l'inefficacité du dispositif actuel, au profit d'une réforme qui profite à tous : aux associations qui pourront porter un message clair et unique pour encourager les Français à donner, aux causes qu'elles soutiennent dont les besoins ne cessent d'augmenter et à l'Etat lui-même qui se donnera alors les moyens de ses ambitions.

CONTACT : marie.duros@recherches-solidarites.org ou 06.20.71.27.58

Publication en ligne sur www.recherches-solidarites.org

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité efficace, par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.